

IRAK

PRODUCTION ET EXPORTATIONS DE PETROLE

1. Le secteur pétrolier, pilier de l'économie irakienne

1.1. L'Irak est le 5^{ème} producteur mondial de pétrole et le 2^{ème} producteur de l'OPEP avec une production moyenne de 4,2 millions de barils/jour (Mb/j) en 2024 et des réserves estimées à environ 145 milliards de barils, soit 95 années de production au niveau actuel. Le pays exporte la majorité de sa production de pétrole brut (3,4 Mb/j en 2024) et ses principaux clients sont la Chine (1,2 Mb/j, 33% du total des exportations), l'Inde (1,0 Mb/j), la Corée du sud (0,3 Mb/j), les Émirats arabes unis (0,3 Mb/j)¹ et les États-Unis (0,2 Mb/j). Les trois premiers clients asiatiques ont représenté près de 75% du total des exportations de pétrole de l'Irak en 2024. Les principaux champs pétroliers se situent dans la région de Bassora au sud du pays. Le nord de l'Irak (Kirkouk, Kurdistan) recèle cependant des réserves importantes – c'est d'ailleurs dans cette région que les premiers puits pétroliers du pays ont été forés.

1.2. Les champs pétroliers irakiens sont pour l'essentiel opérés par des entreprises internationales associées à des entreprises nationales. En règle générale, une société publique irakienne, dépendant directement du ministère du Pétrole, dotée d'une autonomie variable selon les régions, détient une participation minoritaire dans les concessions qui sont majoritairement exploitées par des sociétés pétrolières internationales. Certains champs sont intégralement exploités par une société publique irakienne. On relève une présence chinoise croissante dans le secteur pétrolier : les entreprises chinoises représentant ainsi près de 50% de la production de pétrole irakien. Le reste du secteur est dominé par les compagnies pétrolières occidentales (BP, ENI, TotalEnergies) et russes (Lukoil). Les entreprises Shell et ExxonMobil ont cédé leurs participations en 2018 et fin 2023 respectivement et se sont entièrement retirées de l'activité de production pétrolière en Irak. Shell reste active dans des activités de traitement de gaz associé à la production de pétrole.

1.3. Le gouvernement irakien a pour objectif d'augmenter sa capacité de production de pétrole. L'Irak viserait une capacité de production de 7 Mb/j à horizon 2030. L'exploitation pétrolière représentent aujourd'hui 45% à 60% du PIB (selon les années), plus de 90% des recettes publiques et 99% des exportations. Cette exposition rend les performances économiques très vulnérables aux fluctuations des cours du baril et au niveau de la production de pétrole. Ces activités sont par ailleurs la quasi unique source de recettes en dollars américains, devise indispensable compte tenu de la très forte dépendance de l'économie aux importations en raison des grandes faiblesses de l'appareil productif national, industriel et agricole.

2. Le secteur pétrolier irakien est confronté à de grandes difficultés et nécessite d'importants investissements

2.1. Les infrastructures pétrolières de l'Irak, marquées par leur vétusté et des défaillances fréquentes, freinent les capacités de production et d'exportation du pays. La capacité d'injection d'eau, indispensable pour maintenir une pression suffisante dans les réservoirs de pétrole (environ 1,3 litre d'eau est nécessaire pour produire 1 litre de pétrole) demeure insuffisante en Irak. Ce déficit limite directement les capacités production nationale. Dans ce contexte, la composante eau du projet de TotalEnergies (*Common Seawater Supply Project*), prévoit le traitement d'eau de mer pour l'injection de 5 Mb/j d'eau dans les réservoirs du sud de l'Irak. Cette installation permettra de préserver les

¹ Les Émirats arabes unis, 4^{ème} producteur de l'OPEP, raffinent le pétrole brut irakien dans la raffinerie de Ruwais tout en exportant leur propre pétrole brut, leur permettant de réaliser d'importants bénéfices.

ressources d'eau douce pour des usages agricoles et la consommation humaine et contribuera à accroître les capacités de production de pétrole.

Les infrastructures d'exportation, notamment les oléoducs dédiés à l'exportation, nécessitent d'importants travaux de maintenance et le terminal d'exportation de Bassora, unique voie d'exportation de pétrole du pays, subit des pannes récurrentes en partie liées aux conditions météorologiques. Afin de diversifier à terme ses infrastructures d'exportation de pétrole, l'Irak a annoncé fin 2024 le lancement de la construction d'un nouvel oléoduc de capacité de 2,25 Mb/j, reliant Bassora à Haditha, ville située sur l'Euphrate dans la province de l'Anbar. Cet oléoduc ouvrira la voie d'une part, à un oléoduc Haditha-Kirkouk, qui permettra à l'Irak d'exporter le pétrole des champs du sud du pays vers la Turquie et d'autre part, à un oléoduc Haditha-Aqaba (Jordanie), pour de futures exportations de pétrole via la mer Rouge. Le projet est financé dans le cadre de l'accord « pétrole contre infrastructures » signé entre les gouvernement irakien et chinois en 2019.

2.2. Des blocages persistent entre Bagdad et Erbil sur le partage des revenus de la production de pétrole de la Région du Kurdistan irakien. La répartition des compétences en matière d'exportation de pétrole est l'objet d'un litige profond entre le gouvernement de Bagdad et celui de la Région autonome du Kurdistan. Le rapport de force est en faveur de Bagdad depuis la fermeture de l'oléoduc d'exportation vers la Turquie en mars 2023, consécutive à une décision de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale, entraînant un effondrement des revenus pétroliers qui représentaient plus de 80 % des ressources financières du gouvernement d'Erbil.

En 2024, la production de pétrole de la région autonome du Kurdistan s'est élevée à 290 000 b/j en moyenne, contre une production moyenne de 450 000 b/j avant la fermeture de l'oléoduc (pour un niveau d'exportation d'environ 400 000 b/j). Cette production est principalement assurée par des opérateurs privés indépendants européens (Norvège, Royaume-Uni) et américains (Etats-Unis, Canada).

La loi de finances 2023-2025 dispose que le pétrole produit dans la région autonome du Kurdistan doit être livrée à hauteur de 350 000 b/j à la SOMO (*State Oil Marketing Organization*), compagnie nationale chargée de la distribution de produits pétroliers en Irak. En novembre 2024, le Conseil des ministres a approuvé un amendement au budget prévoyant le paiement, par le ministère des Finances de Bagdad, des coûts de production et de transport du pétrole du Kurdistan à un prix forfaitaire de 16 USD/baril (contre une proposition précédente de 6 USD) pour le pétrole livré à la SOMO. Les discussions sont aujourd'hui au point mort et, en l'absence d'accord entre Bagdad et Erbil, la reprise des exportations n'est pas envisageable.

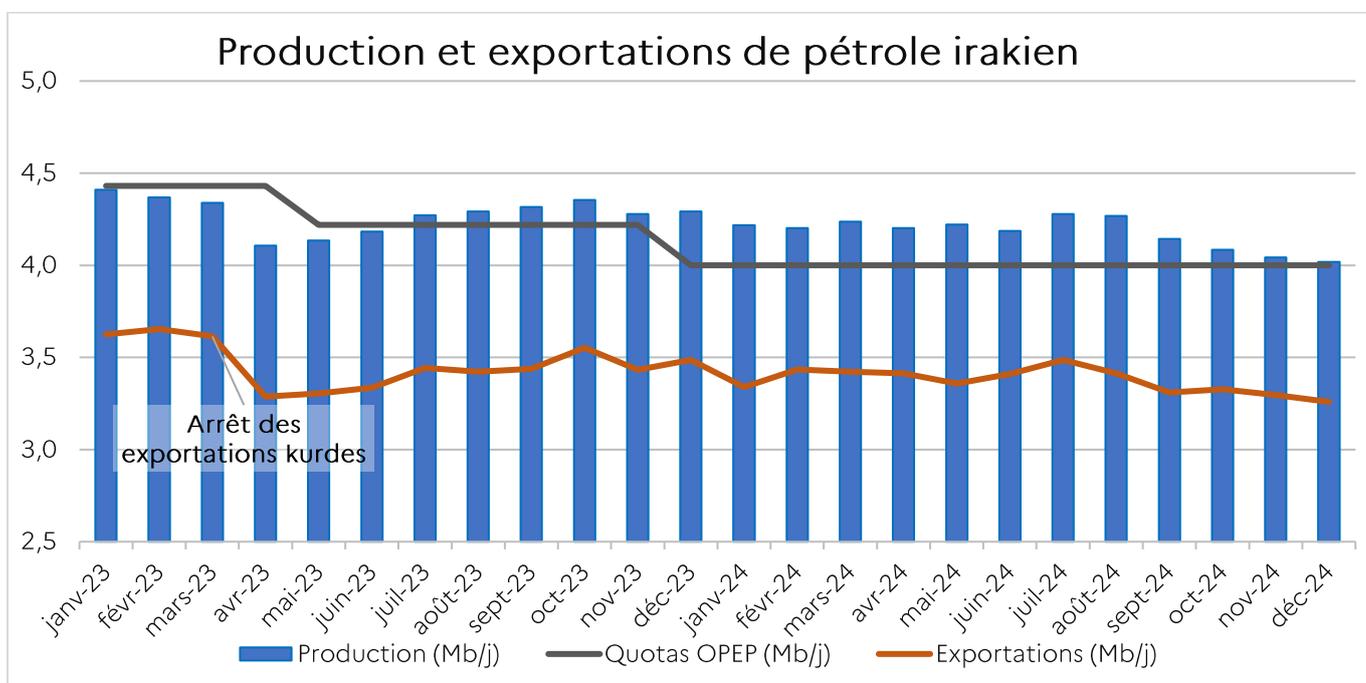
Les opérateurs pétroliers internationaux se montrent particulièrement prudents quant à la viabilité des termes proposés par l'amendement au budget et estiment les arriérés de paiement du gouvernement d'Erbil à environ 3 à 5 Mds USD sur la période octobre 2022 à mars 2023. Aujourd'hui, la production est vendue localement (environ 30 USD/baril) à des intermédiaires privés exploitant des flottes de camions qui alimentent les raffineries de la région du Kurdistan. Ces ventes sont moins rémunératrices que les exportations antérieures mais présentent l'avantage de paiements comptants pour les opérateurs.

2.3. Un cadre réglementaire peu attractif pour de nombreuses compagnies pétrolières occidentales

La constitution de l'Irak dispose que les ressources du sous-sol sont propriété exclusive de l'État. Aussi, le modèle contractuel imposé aux entreprises étrangères de production, systématique jusqu'à récemment est celui du TSA (*Technical Service Agreement*), par lequel la compagnie exploitante est rémunérée à un prix fixe par baril produit, ce qui a un effet peu incitatif sur les investissements. Le volet pétrole du projet de TotalÉnergies signé en juillet 2023 est le premier projet en Irak à retenir un modèle de *profit-sharing agreement*, avec une répartition des bénéfices de la vente de la production entre la société française et ses partenaires. Le modèle contractuel est un des fondements du litige entre les gouvernements de Bagdad et d'Erbil, dans la mesure où les contrats signés par les producteurs de pétrole indépendants de la Région autonome du Kurdistan sont des contrats de type PSC (*Production Sharing Contract*), donc contraires selon le gouvernement central à la constitution du pays.

2.4. Des entreprises et personnalités irakiennes pourraient être exposées à des sanctions par la nouvelle administration américaine au titre de la loi *Stop Harboring Iranian Petroleum Act* adoptée en 2023 et renforcée en 2024. Des rumeurs évoquent un réseau de contrebande qui détournerait du fioul irakien subventionné, pour l'exporter illégalement vers l'Irak via le port irakien de Khor Al-Zubair. Des mélanges de produits pétroliers iraniens avec des produits irakiens seraient ainsi rebaptisés d'origine irakienne à l'aide de faux certificats d'origine de la SOMO irakienne et exportés. Ces pratiques, si elles venaient à être prouvées, pourraient exposer ces acteurs à des mesures coercitives qui fragiliseraient les relations entre l'Irak et ses partenaires commerciaux.

2.5. L'Irak est membre de l'OPEP et signataire des accords OPEP+ qui visent à limiter la production pétrolière afin de soutenir les cours du pétrole, ce qui représente une contrainte importante pour l'économie du pays. Conséquence d'une demande mondiale qui se tasse et de perspectives économiques moroses, l'OPEP+ a décidé en décembre 2024 de prolonger ses coupes de production de 2,2Mb/j jusqu'en mars 2025. Selon l'accord, l'Irak, deuxième producteur de l'OPEP, doit limiter sa production à 4 Mb/j avant d'envisager une reprise progressive à partir d'avril 2025. Dans les faits, l'Irak dépasse depuis 2023 ses quotas de production. En octobre 2024, le pays s'était également engagé à réduire sa production de 100 000 b/j supplémentaires pour compenser sa surproduction passée (environ 180 000 b/j, soit près de 64 Mb, pour l'année 2024). Cet engagement n'est pas mis en œuvre et la production du pays reste supérieure à son quota (4,05 Mb/j en novembre 2024).



3. Le secteur pétrolier offre de réelles opportunités pour les entreprises françaises

3.1. L'Irak s'est engagé dans plusieurs projets d'infrastructure pour augmenter sa capacité de production.

Le projet de TotalÉnergies entré en vigueur de juillet 2023 ouvre la voie à de multiples opportunités pour les entreprises françaises, y compris celles opérant en dehors du secteur pétrolier strict. D'autres initiatives, comme l'accord non contraignant récemment signé entre BP et le ministère du Pétrole pour l'exploitation des champs pétroliers de Kirkouk, témoignent du fort potentiel pour les entreprises françaises dans le secteur des hydrocarbures. En parallèle, les besoins importants liés au transport, au traitement de l'eau et à la décarbonation du secteur énergétique pourraient également mobiliser de grands groupes.

3.2. Les autorités irakiennes saluent l'expertise des entreprises françaises implantées dans le pays et font part de leur souhait de diversifier les partenariats économiques et commerciaux. Cette dynamique pourrait favoriser la présence d'entreprises françaises dans des secteurs clés de l'économie irakienne (énergie, infrastructures et formation professionnelle) et renforcer plus largement la coopération bilatérale.